

**Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de H. BENMRAH, Conseillère communale, relative à l'éclairage public  
dans notre commune.**

H. BENMRAH donne lecture du texte suivant :

H. BENMRAH geeft lezing van de volgende tekst :

Je suis régulièrement interpellée par des habitants qui se plaignent de rues peu ou pas du tout éclairées, par exemple : la drève Soetkin, l'avenue du Luizenmolen, la rue Scherdemael, la rue des Lapins. Cette dernière, bien que dépourvue d'habitation est fort fréquentée par les membres du club de badminton en soirée.

L'obscurité crée un sentiment d'insécurité, ce qui n'est un secret pour personne, et malheureusement, les actes de délinquance, vols ou dégradations sont bien souvent commis à la faveur de cette obscurité.

Parfois des réverbères sont présents mais l'équipement est inadapté et la source d'éclairage se trouve au milieu des feuillages.

Pouvez-vous me dire s'il est dans vos projets de placer de l'éclairage dans les rues qui en sont dépourvues, d'intensifier l'éclairage là où il est insuffisant et de replacer convenablement par rapport au feuillage les ampoules qui, finalement ne servent pas à grand-chose.

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord :

Les installations à Neerpede sont relativement récentes (entre 2016 et 2017) et selon les études photométriques, elles sont conformes aux normes et proposent des niveaux corrects. Les dernières études de « Sibelga » montrent un niveaux de luminance et d'éclairement conformes aux normes. 15 lux ou même 10 lux auraient été suffisants.

Par ailleurs « Sibelga » nous informe, qu'un remplacement systématique de lampes est prévu dans la zone en avril 2020. Ils vont renouveler les ampoules et nettoyer les luminaires à cette période, ce qui remontera d'office le niveau actuel de lumière.

Je ne suis pas certaine si votre question a été concertée avec les habitants de Neerpede ?

Peut-être pourriez-vous prendre contact avec l'asbl « Neerpede blijft » de qui nous recevons des lettres et des pétitions contre la pollution créée par la lumière artificielle. On se plaint qu'il y a trop de lumière à Neerpede et que cela perturbe la flore et la faune. La demande de cet organisme est justement d'enlever les éclairages superflus.

H. BENMRAH rétorque qu'il est malgré tout impératif d'avoir un éclairage adapté dans ces quartiers afin d'assurer la sécurité des citoyens mais également faciliter le travail de la police.

Monsieur le Bourgmestre-Président ajoute que ce n'est pas la commune qui gère l'éclairage public, mais bien « Sibelga » qui doit suivre un certain nombre de normes partout dans la région bruxelloise. Il n'y a pas de différence entre ce qui se passe à Anderlecht ou ce qui se passe à Auderghem.